

INVENTAIRE DES INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES RELATIFS AUX PÊCHERIES ARTISANALES DANS LA REGION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Papa Kebe¹

SUMMARY

This document presents an inventory of the recent and on-going initiatives to improve artisanal fishery data collection activities amongst the CPCs. This inventory was requested by the SCRS as a first step in focussing discussions on expertise of other sub-regional and regional management bodies and evaluate how best to coordinate with other on-going initiatives in order to avoid duplication and improve utility.

RÉSUMÉ

Ce document présente un inventaire des initiatives récentes et en cours visant à améliorer les activités de collecte de données sur les pêcheries artisanales des différentes CPC. Le SCRS a sollicité cet inventaire comme une première étape pour centrer les discussions sur l'expertise des autres organes de gestion sous-régionaux et régionaux et évaluer la meilleure façon de coordonner les autres initiatives en cours afin d'éviter les doubles emplois et d'améliorer l'utilité.

RESUMEN

Este documento presenta un inventario de las iniciativas recientes y en curso para mejorar, entre las CPC, las actividades de recopilación de datos de las pesquerías artesanales. Este inventario fue solicitado por el SCRS como un primer paso para centrar las discusiones en la experiencia de otros organismos de ordenación regionales y subregionales y para evaluar la mejor forma de coordinarse con otras iniciativas en curso con el fin de evitar las duplicaciones y mejorar la utilidad.

KEYWORDS

Artisanal fisheries, Tuna fishery statistics, Fishery projects

¹ Villa-288 Sipres-II BP : 45828 Dakar Fann Sénégal.

Executive Summary

Subject of study

The ICCAT Scientific Committee (SCRS) has lamented the absence of artisanal fisheries data or their low reliabilities during the different stock assessment sessions, and the most immediate consequence is that the scientific advice intended for the Commissioners is subject to much uncertainty, which hinders management decisions. Therefore, to reduce these drawbacks, ICCAT took the initiative in 2003, by adopting Resolution [03-21], to use some of the funds collected from Contracting Parties to help improve the collection of tuna fishery statistics by Parties which do not have sufficient capacity to meet some of their obligations. Moreover, recently, these strategic funds have enabled improved knowledge of small tunas in the countries of some Contracting Parties such as Morocco, Senegal, Côte d'Ivoire and Venezuela. Other Contracting Parties have also benefited from these funds to recover historical data or conduct surveys in the context of the artisanal fishery.

Ten years after implementation of Resolution [03-21], ICCAT wished to strengthen its financial assistance strategy by extending it to developing countries through the adoption of Recommendation [13-19]. However, it has been noted that other international institutions, national cooperation agencies in developed countries, non-governmental organisations and regional fishing bodies act in the artisanal fishing sector with similar objectives but that the various initiatives are not coordinated. The support is technical in nature as hardware, software and other logistic materials are supplied, or courses and training courses are run for people who collect and analyse fisheries data. Investment is also provided for institutional support which aims to build the capacity of States to meet data collection requirements in their fisheries.

To avoid duplication of effort, and to improve the efficacy of the use of these funds, ICCAT wished to conduct a comprehensive inventory – instead of an assessment – of strategic investment in the artisanal fishery data collection system in West Africa.

Scope of the study

This study only covers the maritime artisanal fishery, given that the assistance efforts by ICCAT only concern its Contracting Parties or cooperating parties, the study will focus primarily on the member countries of this organisation. Given the large extent of the Convention area which covers the entire Atlantic Ocean and the adjacent seas, it has been decided to concentrate initially on the western part of Africa.

The following countries have been selected, which are all Contracting Parties: Mauritania, Cape Verde, Senegal, Republic of Guinea (Conakry), Sierra Leone, Liberia, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Gabon and Sao Tomé & Príncipe. We wished to include Equatorial Guinea and Angola in this study but due to administrative and budgetary constraints we were unable to do so at the time of writing this report.

Work plan and conduct of the study

In order to carry out the study, the objectives of which are defined in the terms of reference attached to ICCAT Circular number 1409/2014 of 18 March 2014, a questionnaire (**Annex 1**) was prepared for each Contracting Party participating in the study, so as to gain an overall view of the situation of the artisanal fishery through the reported catches of tuna and sharks, which are species managed by ICCAT in the area of study. The questionnaire also had to report the amounts of strategic investment in the artisanal fishery by country and year so as to enable cross-checking with the information obtained from other sources. Finally, this questionnaire had to help pinpoint the needs of African countries regarding compliance with their data collection obligations.

On-site visits were carried out to discuss the issue with all the fisheries directors of the target countries with the exception of some due to their lack of response to the different letters addressed to them. Despite the letters sent by the Secretariat, the level of collaboration did not always meet expectations.

Main conclusions of the study

There are a considerable number of technical and financial partners (TFPs) that have made substantial strategic investments in this African sub-region. The objectives pursued in general were: a) good fishery governance, b) improvement of landing facilities, c) institutional support for countries and d) capacity building and improvement of data collection.

These TFPs are the World Bank, FAO, ICCAT, European Union, UEMOA, ECOWAS, African Union, bilateral national cooperation agencies such as GIZ (Germany), USAID (United States), AFD (France), JICA (Japan), AECID (Spain) and other developed countries that occasionally come forward.

All these initiatives have been prepared individually without any consultation with the other partners, and have led to duplications of effort which the applicant countries should have filtered better to improve their efficacy.

It would be necessary to adopt a resolution to harmonise and coordinate these initiatives and the Committee on Fisheries (COFI) of the FAO could be the project initiator. Bodies such as ATLAFCO could also be encouraged to harmonise strategic investment at the level of the African countries, as with the case of harmonisation of national fisheries policies.

The project initiated by UEMOA seems to be very promising and should be closely monitored. Collaboration with this body may enable ICCAT in the future to better collect the scientific information required by the Scientific Committee.

Local expertise, which exists in some West African States, should be requested; this would strengthen a South-South cooperation. Positive experiences regarding the collection of artisanal fisheries data and the creation of databases to support this information which have been implemented in some West African countries could serve as a model for other countries with shortcomings or difficulties in this area.

Résumé Exécutif

Objet de l'étude

Le Comité Scientifique de l'ICCAT (SCRS) a beaucoup déploré l'absence de données des pêcheries artisanales ou leurs faibles fiabilités durant les différentes sessions d'évaluation des stocks, et la conséquence la plus immédiate est que les avis scientifiques destinés aux Commissionnaires sont chargés d'incertitudes, ce qui ne rend pas aisé les décisions de gestion. Ainsi, pour réduire ces handicaps, l'ICCAT avait pris l'initiative, en 2003 par l'adoption d'une Résolution [03-21] d'héberger des fonds en provenance de certaines Parties Contractantes, en vue de contribuer à l'amélioration de la collecte des statistiques des pêcheries thonières des Parties qui ne disposent pas de capacité suffisante pour remplir certaines de leurs obligations. Récemment d'ailleurs, ces fonds stratégiques ont permis d'améliorer les connaissances sur les petits thonidés dans certaines parties contractantes comme le Maroc, Le Sénégal, la Cote d'Ivoire et le Venezuela. D'autres Parties contractantes ont aussi bénéficié de ces fonds pour la récupération de données historiques ou pour faire des enquêtes cadres dans les pêcheries artisanales.

Dix ans après la mise en application de la Résolution [03.21]. l'ICCAT a voulu renforcer sa stratégie d'assistance financière envers les pays en développement par l'adoption de la Recommandation [13-19]. Cependant, il a été noté que d'autres institutions internationales, des agences nationales de coopération des pays développés, des organismes non gouvernementaux et des organismes régionaux de pêche interviennent, dans le même secteur de la pêche artisanale avec de similaires objectifs sans que ces diverses initiatives soient coordonnées. Ces appuis sont techniques avec l'octroi de matériels informatiques, de logiciels et d'autres matériels logistiques, ou par la tenue de cours et stages de formation destinés aux personnes intervenant dans la collecte et l'analyse des données halieutiques. Des investissements sont aussi octroyés pour des appuis institutionnels visant à renforcer les capacités des états à faire face aux exigences en matière de collecte de données dans leurs pêcheries.

Pour éviter des duplications d'effort, et améliorer l'efficacité de l'usage de ces fonds, l'ICCAT a voulu faire un inventaire exhaustif et non une évaluation, des investissements stratégiques effectués dans le système de collecte de données sur les pêcheries artisanales dans la zone de l'Afrique de l'Ouest.

Couverture de l'étude

Cette étude ne couvre que la pêche artisanale maritime. Dans la mesure où les efforts d'assistance de l'ICCAT ne concerneraient que les parties contractantes ou coopérantes, l'étude se focalisera principalement sur les pays membres de cet organisme. Vu l'étendue assez large de La zone de la Convention qui couvre tout l'océan atlantique et les mers adjacentes, il avait été décidé de se concentrer dans un premier temps sur la partie occidentale de l'Afrique.

Les pays retenus, et tous parties contractantes de l'ICCAT sont : La Mauritanie, le Cap-Vert, le Sénégal, la République de Guinée (Conakry), la Sierra Leone, le Liberia, la Cote d'Ivoire, le Ghana, le Nigeria, le Gabon et Sao Tome & Principe. Nous avons voulu incorporer dans l'étude la Guinée Equatoriale et l'Angola, mais des contraintes administratives et budgétaires ne nous ont pas permis de le faire au moment de la rédaction de ce rapport.

Plan de travail et déroulement de l'étude

Pour la réalisation de cette étude, dont les objectifs sont définis dans les termes de référence joints à la Circulaire ICCAT numéro 1409/2014 du 18 mars 2014, un questionnaire (*annexe-1*) avait été préparé pour chaque partie contractante concernée à cet effet, en vue d'avoir une vue globale de la situation de la pêche artisanale avec les déclarations des prises de thonidés et de requins, espèces gérées par l'ICCAT dans la zone d'étude. Le questionnaire devrait aussi permettre d'avoir les montants des investissements stratégiques dans la pêche artisanale par pays et année pour une vérification croisée des montants investis avec les informations obtenues par d'autres sources. Et enfin ce questionnaire devrait aider à mieux cerner les besoins des pays africains pour remplir leurs obligations en matière de collecte de données.

Des visites in situ ont été effectuées pour discuter avec tous les directeurs de pêche des pays visés à l'exception de certains pour leur manque de réactivité aux différentes missives qui leurs avaient été adressée. La collaboration requise, en dépit des lettres du Secrétariat n'a pas été tout le temps ce qui aurait été souhaité.

Conclusions principales de l'étude.

Les acteurs ou partenaires techniques et financiers (PTF) qui ont effectué d'importants investissements stratégiques dans cette sous-région africaine sont assez nombreux. Les objectifs visés en général étaient. a) la bonne gouvernance des pêcheries, b) l'amélioration des infrastructures de débarquements, c) les appuis institutionnels aux pays et d) le renforcement des capacités et l'amélioration de la collecte des données.

Ces PTF sont la Banque Mondiale, la FAO, l'ICCAT, l'Union Européenne, l'UEMOA, la CEDEAO, l'Union Africaine, les agences de coopération nationales bilatérales comme le GIZ (Allemagne), l'USAID (Etats Unis), l'AFD (France), la JICA (Japon), l'AECID (Espagne) et d'autres pays développés qui se manifestent occasionnellement.

Toutes ces initiatives sont élaborées individuellement sans aucune concertation avec les autres partenaires, et ont entraîné des duplications des efforts que les pays demandeurs auraient dû mieux filtré pour améliorer leur efficience.

Il serait nécessaire d'adopter une résolution pour harmoniser et coordonner ces initiatives et le COFI (Comité des Pêches) de la FAO pourrait être l'initiateur de ce projet. Des organismes comme la COMHAFAT pourraient aussi être encouragés à harmoniser les investissements stratégiques au niveau des pays africains comme cela est le cas dans l'harmonisation des politiques nationales en matière de pêche.

Le projet initié par l'UEMOA, semble très prometteur, et devrait être bien suivi. Une collaboration avec cet organisme pourrait permettre à l'ICCAT de mieux collecter dans le futur les informations scientifiques requises par le Comité Scientifique.

L'expertise locale, qui existe dans certains états ouest africains devraient être sollicitée, renforçant ainsi une coopération sud-sud. Ainsi les réalisations positives sur la collecte de données des pêcheries artisanales et la création de bases de données supportant ces informations, en place dans certains pays de l'Afrique occidentale pourraient servir de modèle pour les autres pays qui ont des déficits ou des difficultés dans ce domaine.

Resumen Ejecutivo

Tema del estudio

El Comité científico de ICCAT (SCRS) ha lamentado en muchas ocasiones la ausencia de datos de las pesquerías artesanales o su escasa fiabilidad durante las diferentes sesiones de evaluación de stocks, y la consecuencia más inmediata es que el asesoramiento científico destinado a los delegados está plagado de incertidumbres, lo que hace que no sea sencillo tomar decisiones de ordenación. Por tanto, para reducir esta

desventaja, en 2003 ICCAT tomó la iniciativa, mediante la Resolución 03-21, de recoger fondos aportados por algunas Partes contratantes para contribuir a mejorar la recopilación de las estadísticas de pesca de túnidos de las Partes que no disponen de capacidad suficiente para cumplir algunas de sus obligaciones. Además, recientemente, estos fondos estratégicos han permitido mejorar los conocimientos sobre pequeños túnidos de algunas partes contratantes como Marruecos, Senegal, Côte d'Ivoire y Venezuela. Otras partes contratantes se han beneficiado también de estos fondos para la recuperación de datos históricos o para realizar encuestas marco en las pesquerías artesanales.

Diez años después de la entrada en vigor de la Resolución 03-21, ICCAT ha querido reforzar su estrategia de asistencia financiera a países en desarrollo mediante la adopción de la Recomendación 13-19. Sin embargo, se ha constatado que otras instituciones internacionales, agencias nacionales de cooperación de países desarrollados, organizaciones no gubernamentales y organismos regionales de pesca intervienen en el mismo sector de la pesca artesanal con objetivos similares sin que estas diversas iniciativas cuenten con ningún tipo de coordinación. Estos apoyos son de carácter técnico con la cesión de material informático, programas informáticos y otros materiales logísticos o mediante cursos o sesiones de formación a las personas que participan en la recopilación y análisis de datos pesqueros. También se realizan inversiones de respaldo institucional para reforzar la capacidad de los Estados de responder a los requisitos en materia de recopilación de datos en sus pesquerías.

Para evitar duplicaciones del esfuerzo y mejorar la eficacia de la utilización de estos fondos, ICCAT ha querido realizar un inventario exhaustivo y no una evaluación, de las inversiones estratégicas realizadas en el sistema de recopilación de datos sobre pesquerías artesanales en la zona de África occidental.

Cobertura del estudio

Este estudio cubre únicamente la pesca artesanal marítima. En la medida en que los esfuerzos de asistencia de ICCAT solo se dirigen a las Partes contratantes o colaboradoras, el estudio se centrará en los países miembros de esta organización. Dada la amplitud de la zona del Convenio que cubre todo el océano Atlántico y sus mares adyacentes, se decidió que en un primer momento el estudio se centraría en la parte occidental de África.

Los países considerados, todos Partes contratantes de ICCAT, son: Mauritania, Cabo Verde, Senegal, República de Guinea (Conakry), Sierra Leona, Liberia, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Gabón y Santo Tomé y Príncipe. Se quería incorporar en el estudio a Guinea Ecuatorial y Angola, pero debido a problemas administrativos y presupuestarios no se pudo hacer así en el momento de redactar este informe.

Plan de trabajo y desarrollo del estudio

Para realizar este estudio, cuyos objetivos se definen en los términos de referencia adjuntos a la Circular ICCAT # 1409/2014, del 18 de marzo de 2014, se preparó un cuestionario (Anexo 1) para cada Parte contratante afectada, para obtener una visión global de la situación de la pesquería artesanal con las declaraciones de capturas de túnidos y tiburones, especies gestionadas por ICCAT, en la zona considerada en el estudio. El cuestionario debería permitir también conocer los importes de las inversiones estratégicas en la pesquería artesanal por país y año, para cotejar las cantidades invertidas con las informaciones obtenidas de otras fuentes. Y, finalmente, dicho cuestionario debería contribuir a precisar mejor las necesidades de los países africanos con miras a que puedan cumplir sus obligaciones en materia de recopilación de datos.

Se han efectuado visitas in situ para debatir con todos los directores de pesca de los países considerados, con la excepción de algunos debido a la ausencia de respuesta a las numerosas misivas que se les han enviado. La colaboración requerida, a pesar de las cartas de la Secretaría, no ha sido siempre la deseada.

Principales conclusiones del estudio

Los actores y socios técnicos y financieros (PTF) que han efectuado importantes inversiones estratégicas en esta subregión africana son bastante numerosos. Los objetivos en general eran: a) la buena gobernanza de las pesquerías, b) la mejora de las infraestructuras de los desembarques, c) los apoyos institucionales a los países y d) el reforzamiento de la capacidad y la mejora de la recopilación de datos.

Estos PTF son: Banco Mundial, FAO, ICCAT, Unión Europea, UEMOA, CEDEAO, Unión Africana, Agencias de cooperación nacionales bilaterales como GIZ (Alemania), USAID (Estados Unidos), AFD (Francia), JICA (Japón), AECID (España) y de otros países desarrollados que actúan ocasionalmente.

Todas estas iniciativas se han elaborado a nivel individual, sin ningún tipo de concertación con los otros socios, lo que se ha traducido en duplicaciones de los esfuerzos que los países solicitantes deberían haber filtrado mejor para incrementar su eficacia.

Sería necesario adoptar una resolución para armonizar y coordinar estas iniciativas, y el Comité de pesca (COFI) de la FAO debería poner en marcha este proyecto. Se podría instar también a organismos como la COMHAFAT a que armonizaran las inversiones estratégicas a nivel de países africanos, como en el caso de la armonización de las políticas nacionales en materia de pesca.

Este proyecto, iniciado por la UEMOA, parece muy prometedor, y debería continuar. Una colaboración con dicho organismo podría permitir a ICCAT recopilar mejor en el futuro las informaciones científicas requeridas por el Comité científico.

La experiencia y conocimientos locales, que existen en algunos Estados de África occidental debería solicitarse reforzando así la colaboración sur-sur. De este modo los logros en la recopilación de datos sobre las pesquerías artesanales y la creación de bases de datos que incluyan estas informaciones, que ya existen en algunos países de África occidental, podrían servir de modelo para otros países que tienen deficiencias o dificultades en este sentido.

Introduction

La disponibilité d'informations fiables, complètes et soumises en temps opportun est cruciale pour les scientifiques dans l'élaboration des avis techniques destinés aux gestionnaires des stocks couverts par la Commission Internationale pour la Conservation des thonidés de l'Atlantique. Ces lacunes de données statistiques et biologiques se notent principalement dans les pêcheries artisanales, rendant impossible la détermination de la structure des stocks des petits thonidés par le SCRS. Ces thons mineurs représentent une part importante des débarquements de la pêche artisanale et le peu d'informations statistiques et biologiques disponibles n'a pas permis de mener des évaluations de stock de ces petits thonidés. Pour tenter de remédier à cette situation, l'ICCAT a mis en place des programmes d'assistance aux parties contractantes en voie de développement et les résultats obtenus récemment ont été assez satisfaisant mais demeurent encore insuffisants. D'autres institutions internationales et nationales interviennent aussi dans le même secteur et avec parfois les mêmes objectifs. Pour améliorer cette assistance et la rendre plus efficiente, l'ICCAT a décidé de faire un inventaire exhaustif des investissements stratégiques sur la pêche artisanale en Afrique de l'ouest, mais dans le cadre des systèmes de collecte de données.

Ces préoccupations de l'ICCAT sont partagées par l'ensemble des organismes de pêche de la sous-région qui ont à plusieurs reprises souhaité l'adoption de formats standards, harmonisés et concertés dans la collecte des données, et l'adoption de méthodologies adaptées à la pêche artisanale. L'évaluation du COPACE en 2012 avait retenu l'idée de spécifier le rôle de tout un chacun pour éviter la duplication des efforts, des concurrences indésirables et un gaspillage de ressources. D'autres diagnostics commandités par des Partenaires Techniques et Financiers avaient abouti aux mêmes conclusions.

1. Objectif

L'objectif principal de cette étude, était de procéder à un recensement le plus exhaustif possible des investissements stratégiques dans les pays de la côte occidentale de l'Afrique sur la collecte des données de la pêche artisanale. La bonne volonté des institutions internationales pour développer une assistance dans le but d'améliorer la collecte et la dissémination des données de la pêche artisanale dans ces pays pourrait être source de duplications des efforts et de chevauchements des actions en l'absence d'une coordination visant à rendre plus efficiente ces investissements.

Compte tenu de la pluri spécificité de la pêche artisanale, la collaboration des diverses institutions internationales ou régionales intervenant dans le secteur de la pêche dans cette partie de l'Afrique de l'ouest devrait être mise en synergie car requérant des informations biologiques et statistiques compilées par les mêmes structures, les mêmes administrations et aussi les mêmes techniciens.

2. Cadre de l'étude

Cette étude ne couvre que la pêche artisanale, dont la définition n'a pas encore fait l'unanimité. Il semble très difficile de donner une définition universelle à cette pêche. La pêche artisanale se réfère dans beaucoup de cas au faible niveau de technologie utilisée dans cette activité, à la taille et la puissance motrice des embarcations. La FAO a adopté une définition insistant sur l'aspect traditionnelle de l'activité, la destination des produits, en général commercialisés localement et à la faiblesse de l'investissement en jeu.

En dehors Du Ghana, du Sénégal et du Cap-Vert qui ont historiquement développé une pêche thonière industrielle basée sur des canneurs et senneurs, et récemment de la Côte d'Ivoire et la Guinée qui ont acquis récemment 4 senneurs, les pays de l'Afrique de l'ouest reportent des prises significatives de thonidés et espèces voisines provenant d'une flottille artisanale.

3. Pays Couverts

La façade orientale de l'atlantique couvre 22 pays africains qui va de l'Afrique du Sud au Maroc. De ces pays, seuls 15 sont parties contractantes de l'ICCAT. Les parties non contractantes ne sont pas ciblées dans cet inventaire, mais, on notera que la plupart des investissements offerts par les bailleurs de fonds se font par le biais d'organismes régionaux de pêche dont ses bénéficiaires ne sont pas obligatoirement membres de l'ICCAT.

Ainsi donc, les pays retenus sont du nord au sud : la Mauritanie, le Cap-Vert, le Sénégal, la République de Guinée, le Sierra Leone, le Liberia, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigeria, le Gabon et Sao Tome & Principe. L'idée de compléter l'étude en y incorporant l'Angola, la Namibie et la Guinée Equatoriale avait été retenue, mais des difficultés administratives et financières n'ont pas permis de la réaliser. Le Maroc et l'Afrique du Sud avaient été exclus de l'étude parce qu'ayant des pêcheries sur un autre océan ou une autre mer (mer méditerranée et océan indien), et devraient faire l'objet d'une autre étude.

Dans cette zone ouest africaine on peut dénombrer, en dehors de l'ICCAT et de la FAO, cinq organismes régionaux de pêche couvrant des zones géographiques parfois adjacentes pour la plupart et une qui se veut inclusive couvrant la presque totalité des pays de la région (**Tableau 1**). La multiplicité de ces organismes régionaux risque d'entraîner des chevauchements d'objectifs pour les administrations nationales.

- La COMHAFAT (ATLAFCO en anglais) est la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan l'Atlantique, organisme intergouvernemental regroupant 22 pays qui a comme objectif le renforcement de la coopération pour un développement durable des pêcheries de la zone orientale de l'océan atlantique.
- La CSRP (SRFC en anglais), Commission Sous Régionale des Pêches, est un organisme intergouvernemental regroupant 7 états de l'Afrique de l'Ouest, chargé de coordonner les politiques de pêches des états membres.
- Le COPACE (CECAF en anglais) est le Comité des Pêches pour l'Afrique Centre Ouest, organisme dépendant de la FAO, comprenant 35 états membres choisis par le DG de la FAO, et est chargé de promouvoir la durabilité de l'utilisation des ressources marines.
- La COREP (COREP en anglais), Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée, organisme intergouvernemental regroupant 7 états a comme objectif la protection et la mise en valeur durable des ressources halieutiques.
- Le CPCO (FCWC en anglais), Comité des Pêches du Centre-Ouest du golfe de Guinée est chargé de faciliter la coopération dans la gestion des pêches entre les 6 pays membres.

4. Déroulement de la Mission

Pour réaliser la mission, un questionnaire avait été conçu et envoyé aux états concernés pour essayer d'avoir un résumé de leurs pêcheries artisanales. En même temps, ce questionnaire devrait identifier tous les bailleurs de fonds qui ont consentis des investissements dans le secteur de la pêche artisanale au niveau de chaque pays.

Autant que faire se peut, un déplacement a été effectué dans les dits pays pour recueillir les avis et avoir les compléments d'informations après la réception du questionnaire. Ainsi, nous avons eu des entretiens avec les directeurs des pêches et les correspondants statistiques des pays suivants : Gabon, Sao Tome & Principe, Nigeria, Ghana, Cote d'Ivoire, Sénégal et République de Guinée (Conakry).

Pour compléter ce travail, nous avons échangé des courriers avec les responsables des pêches de la Mauritanie et du Cap-Vert. Nous noterons malheureusement, que des difficultés administratives ne nous ont pas permis de visiter le Liberia, la Sierra Leone, la Guinée Equatoriale et l'Angola.

Des discussions avec les Secrétaires Exécutifs de la CPCO, du COREP, de la CSRP et les responsables des pêches de l'UEMOA, du PRAO, de WWF-Dakar et du NEPAD nous avaient permis de compléter certaines informations financières recues des états.

5. Situation des Pêcheries de la Zone

La pêche artisanale contribue pour une large part dans le produit intérieur brut des états côtiers africains. Elle participe aussi à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire. Les estimations des prises reportées dans les bases de données du Secrétariat de l'ICCAT par les pays de l'Afrique de l'ouest (**Annexe 1**) situent les captures de la pêche artisanale aux alentours de 17% par rapport aux prises totales de thons et requins (**Tableau 2**). Ces constats peuvent être des indicateurs prouvant l'importance de la pêche artisanale dans la zone ouest africaine.

Le tableau suivant (**Tableau 3**) nous indique les quantités importantes des captures de petits thonidés et de thons majeurs réalisés dans les pêcheries artisanales. Compte tenu des déficiences de de certains systèmes de collecte et de dissémination des données relatives à la pêche artisanale en particulier, l'on ne s'étonnera pas des difficultés du Comité Scientifique pour procéder à des évaluations de stocks des petits thonidés.

Au cours des dix dernières années les prises de thons mineurs ont considérablement augmenté et sont devenues plus importantes que celles des thons majeurs dans la pêche artisanale (**Figure 1**).

Cependant il faudra noter que le suivi, et la dissémination des informations collectées diffèrent d'un pays à l'autre. Les états du Nord (Mauritanie, Cap-Vert, et Sénégal) ont des systèmes de suivi assez corrects malgré des difficultés ponctuelles rencontrées.

6. Appuis Financiers par Bailleurs de Fonds

Divers projets avec des investissements financiers importants opèrent aussi dans le secteur de la pêche dans la zone occidentale de l'Afrique. Parmi ceux-ci nous avons le Projet EAF-Nansen, (*Ecosystem Approach for Fisheries*), le GCLME (projet du Grand Ecosystème Marin du Golfe de Guinée) et le CCLME (Projet du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries). Ces projets ont des objectifs assez généraux mais peuvent inclure dans ses composantes des volets qui sont liées à la collection de données scientifiques des pêcheries artisanales. Sur le plan de la coopération multilatérale et internationale, nous avons la présence de l'ICCAT, La FAO, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'UEMOA, la CEDEAO et le NEPAD de l'Union Africaine. Des pays développés, aussi, par le biais de leurs agences nationales et dans la cadre d'accords bilatéraux soutiennent les politiques d'aménagement des pêcheries artisanales des pays de l'Afrique occidentale. La France intervient souvent par le biais de l'AFD, le Japon par la JICA, l'Allemagne par le GIZ, les Etats Unis par l'USAID, l'Espagne par l'AECID, l'Union Européenne à travers les accords de pêche et des projets comme ACP-Fish II a aussi réalisé de gros investissements.

Il ressort d'une étude effectuée par la CSRP que les montants financés par les bailleurs de fonds sur la seule pêche artisanale, pour la période comprise entre 2000 et 2015 sont de 620 Millions d'euros pour les sept pays de la CSRP, avec une prédominance de l'Union Européenne comme l'indique la **Figure 2**.

Mais ces pourcentages se réfèrent à des montants qui couvrent toutes les activités liées à la pêche artisanale comme les infrastructures, la formation, le renforcement des capacités, les appuis institutionnels, la surveillance et la commercialisation des produits. Dans beaucoup de cas l'information disponible ne permet pas d'avoir des objectifs sectoriels détaillés pour bien identifier l'aspect de la collecte de données dans les composantes des projets

6.1 UEMOA

Avec l'adoption du Règlement numéro 05/2007/CM/UEMOA, le conseil des ministres de L'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine) vient de voter des crédits très importants sur cinq ans de l'ordre de 15.267.000 Euros, destinés aux plans d'aménagement concerté des pêches et d'aquaculture des états membres, dont 2.415.000 euros pour le renforcement de la collecte des données des pêcheries artisanales.

Le présent programme, en cours d'exécution pour la période 2011-2016 se propose d'appuyer les Etats membres de l'UEMOA dans leurs efforts d'amélioration de la qualité et la disponibilité des données statistiques des pêches. L'objectif du programme est de renforcer les capacités techniques et institutionnelles des pays membres de l'Union, dans la collecte et le traitement des données statistiques des pêches et d'établir une base de données régionale.

L'activité comprend des sessions de formation, de mise à niveau des responsables des services de statistiques et une harmonisation des méthodes d'enquête. Ces sessions de formation sont assurées par deux experts régionaux avec l'appui d'institutions techniques françaises. Pour la confection des bases de données régionales de la pêche, des enquêtes cadres de la pêche artisanale ont été réalisées.

Cet effort assez récent mérite une attention particulière et des initiatives devraient prises pour coopérer avec cet organisme dans le futur pour prendre en compte les besoins spécifiques de l'ICCAT, dans la collecte de données biologiques et voir comment pérenniser ces actions.

6.2 ICCAT

L'ICCAT avait senti assez tôt la nécessité de mettre en place des investissements financiers pour essayer d'améliorer la collecte des données et ainsi, elle avait adopté en 1987, la création de fonds dédiés à la collecte des données sur les marlins dans les pays en voie de développement. En plus en 2003, l'adoption de la Résolution 2003-11 a servi à la proposition de création d'un fond de 40.000 Euros en 2004. D'autres fonds américains et européens avec des composantes contenant les mêmes objectifs que les fonds initiaux virent le jour durant la dernière décennie. Ces fonds, Data Fund, JDIP, JDMIP, ICCAT Chairman Fund, EC Fund, US Fund, EBRP (Billfish), constituent l'ensemble des dispositifs financiers en place au Secrétariat de l'ICCAT pour assister les pays qui avaient des difficultés pour remplir leurs obligations en matière de collecte et soumission de données ainsi que de participations à certaines réunions scientifiques.

6.2.1 Fonds Japonais (JDIP & JDMIP)

Profitant des recommandations du Comité Scientifique sur les déficiences observées dans les données, Le Japon a présenté un projet, consistant à mettre à la disposition du Secrétariat, des fonds pour l'amélioration des données. Elle a annoncé que le Gouvernement japonais allait affecter environ 300.000 dollars américains/an pour une période de cinq ans qui commencera en 2004, c'est-à-dire 1.500.000 dollars pour le projet. Elle a expliqué que cette somme serait utilisée pour mener diverses activités d'amélioration de la collecte et de l'analyse des données des pays en développement, et qu'il s'agirait d'un fonds destiné principalement aux pays d'Afrique, d'Amérique centrale et d'Amérique du sud. Jusqu'à ce moment ces fonds japonais ont toujours été renouvelés avec quelques variantes. Ces fonds ont alimenté les ateliers de formation qui se sont déroulés au Sénégal, à Madrid et en Guinée.

L'amélioration de la collecte des données de la pêche et l'enquête cadre réalisée par Sao Tome & Principe en 2013 et 2014 avaient été financées par ces mêmes fonds à hauteur de 22.900 euros. Le détail des bénéficiaires figurent dans les rapports annuels de l'ICCAT.

6.2.2 Fonds des istiophoridés

Depuis 1987, des fonds aussi d'environ 10.000 euros sont inscrits dans les budgets de l'ICCAT pour un programme dédié à l'amélioration des connaissances sur les istiophoridés. Ce programme devrait permettre d'avoir de plus complètes informations sur les prises et efforts des istiophoridés, en plus des certaines informations biologiques.

Compte tenu du fait que des makaires sont régulièrement débarqués par la pêcherie artisanale en Afrique de l'ouest, ces fonds ont toujours permis de compléter le système de collecte des données défilant dans les pays qui en avaient besoin.

Annuellement 11.000 euros sont alloués régulièrement au Sénégal, à la Côte d'Ivoire, au Ghana et à Sao Tome & Principe pour l'obtention des données sur les marlins.

6.2.3 SCBF

Pour renforcer sa volonté de disposer de données statistiques fiables et améliorer les capacités scientifiques des états en développement, l'ICCAT adopta en 2003 la Recommandation 2013-19 portant création d'un fond spécial pour le renforcement des capacités scientifiques (SCBF) afin de soutenir les scientifiques des parties contractantes de l'ICCAT qui sont des États en développement afin de répondre à leur besoin d'acquérir des connaissances et de développer des compétences sur des questions liées à l'ICCAT. Le SCBF sera financé dans un premier temps par une allocation de 80.000 € provenant du Fonds de roulement cumulé de l'ICCAT, puis par des contributions volontaires des Parties contractantes et par toute autre source.

6.3 FAO

Les investissements inventoriés de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture sur la partie ouest africaine sont décrites ci-dessous. Ces interventions retenues sont uniquement liées à la collecte des données dans la pêche artisanale.

6.3.1 FAO-ARTFISH

En vue d'améliorer la qualité des données halieutiques du secteur de la pêche artisanal, la FAO a mis en œuvre d'importants programmes dont l'élaboration de méthodologies et de logiciels spécifiques (ARTFISH). Au cours des dernières années, la FAO a également apporté son soutien à des pays pour organiser des enquêtes de base et à l'harmonisation dans les classifications des espèces et engins de pêche. Selon nos enquêtes, ce logiciel est actuellement utilisé au Ghana. Un deuxième pays (Gabon) a modifié ce programme dans une nouvelle version pour ses besoins nationaux, mais les résultats obtenus ne sont pas encore certifiés. L'utilisation de ce logiciel dans d'autres pays n'est pas confirmée, à cause principalement du départ des fonctionnaires formés à cet effet. Cet investissement matériel ne pourra pas être quantifié financièrement car destiné à plusieurs pays sans compter les coûts de la formation des utilisateurs.

6.3.2 FAO-Fish Code

Un montant de 500.000 Euros avait dégagé par la FAO pour financer le projet de l'amélioration de la collecte des données au niveau des 13 pays membres de la COREP et du CPCO. La durée du projet était de 3 ans (2008-2010). Les objectifs de ce projet étaient :

- Implémentation d'enquête cadre de la pêche artisanale au Benin, Liberia, Togo, Côte d'Ivoire, RD Congo et République du Congo.
- Renforcer la collecte de données au Cameroun.
- Mise en place d'un schéma d'immatriculation des pirogues maritimes au Ghana.
- Mise en place d'un Groupe de Travail sur les statistiques des pêcheries au niveau du CPCO.
- Développement d'une session régionale de formation sur le système de collecte de données des pêcheries en collaboration avec l'Université de Legon à Accra au Ghana
- Formation de 32 techniciens dont un en provenance du Togo, 17 du Nigeria, 7 du Ghana, 2 du Liberia, un de la Gambie, 2 de la Côte d'Ivoire et 2 du Cameroun.

6.3.3 FAO-NEPAD Program

Pour appuyer le déroulement de la Stratégie Pan Africaine pour l'amélioration de la collecte et dissémination des données de la pêche et de l'aquaculture un budget de 75.000 Dollars US a été mobilisé dans le cadre du NEPAD pour une période d'exécution de 3 ans (2012-2014)

Compte tenu du constat fait par l'Union Africaine, reconnaissant que les systèmes de collecte et dissémination de données sur les pêcheries africaines ne donnaient pas satisfaction aux responsables chargés de l'aménagement des pêcheries, il a été adopté un plan de 5 ans (2014-2019) avec comme objectif principale la disponibilité d'informations permettant d'avoir une vue exacte de l'état des pêcheries pour une correcte prise de décision. Les organismes régionaux de pêche, comme l'ICCAT seraient sollicités pour apporter leur contribution à ce plan.

6.3.4 FAO/TCP/SFC/3501

La COREP a obtenu de la FAO un financement de 456.000 Dollars Us pour la période 2014-2016 pour le renforcement de la collecte de données des pêches en Afrique Centrale. L'impact global du projet serait : « *Une meilleure connaissance de l'exploitation des ressources halieutiques et des moyens de subsistance des communautés des pêcheurs, contribuant à un développement plus durable des pêches, pour assurer la sécurité alimentaire et atténuer la pauvreté* ». les objectifs de ce projet sont :

- le développement des systèmes appropriés et rentables pour la collecte des données de la pêche.
- La mise en place de systèmes nationaux et régionaux pour l'échange d'information des pêches.
- Le renforcement des capacités nationales et régionales pour la collecte des données des pêches et leur analyse et dissémination.

Ce projet devrait, à terme, renforcer la capacité structurelle des pays bénéficiaires membres de la COREP (Cameroun, Gabon, Sao Tome & Principe, Guinée Equatoriale, République du Congo, République Démocratique du Congo et Angola).

6.3.5 FAO/TCP/FCWC

Le projet FAO/TCP/FCWC est 'à l'étude pour le CPCO et devrait être mis en application incessamment. Il couvrirait la période 2014-2016 et le montant du financement devrait être d'environ 456.000 \$ US.

Ce projet vise à renforcer le système de collecte des informations et à l'amélioration des statistiques des pays membres du CPCO que sont le Liberia, la Cote d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Benin et le Nigeria. Ce programme se fera en collaboration avec le projet Fish Code STF de la FAO.

6.3.6 FAO-Cap-Vert

L'intervention de la FAO au niveau du Cap-Vert pour la période comprise entre 2008 à 2013 se chiffre à **639.367 Euros** et se limitait uniquement à l'installation de DCP côtiers pour améliorer les rendements de la pêche artisanale pour augmenter les prises. Le volet relatif au système de collecte de données n'était pas pris compte dans ce programme.

6.3.7 FAO-Mauritanie

Les actions de la FAO ces dix dernières années dans le domaine de la collecte dans la pêche artisanale en Mauritanie sont assez limitées. Cependant, nous noterons l'exécution du projet GCP/MAU/032/SPA qui vise à améliorer le système de suivi et d'aménagement de la pêche artisanale et côtière. La période d'exécution est de 2008 à 2011, avec un montant de 2.964.475 \$ US. Le projet a donné les résultats suivants :

- la mise en place d'un système d'évaluation de l'état de l'exploitation des ressources halieutiques ciblées par les pêches artisanales et côtières.
- la collecte et l'analyse des données économiques et sociales sur le sous-secteur des pêches artisanales et côtières.
- le développement d'un système d'information relatif aux pêches artisanale et côtières.
- l'amélioration de la gestion durable et responsable des ressources exploitées par les pêches artisanales et côtières.

- l'appui à la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêches artisanales et côtières selon les axes définis par la stratégie de développement du secteur.

6.3.8 FAO-Sénégal

La seule intervention que nous avons recensé au Sénégal est un projet de **50.000 \$ US** avec comme objectif la préparation d'un document-cadre d'intervention sectorielle à moyen terme dans le secteur des pêches. Ce projet devra :

- Faire le bilan de l'exécution des actions et réformes contenues dans la politique sectorielle de pêche en mettant en évidence les résultats générés ainsi que les facteurs de réussite et d'échec;
- Identifier et évaluer les contraintes liées à l'aménagement et au développement des pêches sur la période considérée afin de déterminer les domaines d'actions prioritaires.
- Formuler un document de cadrage des interventions sectorielles pour la période 2014 – 2020.

Le résultat de cette étude pourrait conclure sur des recommandations visant à renforcer le système de collecte des données dans la pêche artisanale.

6.3.9 FAO – Gabon

En général, sur le plan de la pêche, en dehors de la mise à la disposition du logiciel Artfish, la FAO intervient au Gabon par le biais du COREP avec un projet cité ci-dessus.

6.3.10 FAO-Cote d'Ivoire

Dans le cadre du projet FISH Code STP, un montant de 12,5 millions francs CFA avait été déboursé pour l'amélioration des informations sur la situation et des tendances sur la pêche artisanale et Maritime pendant la période 2008-2009.

6.3.11 République de Guinée

Le projet TCP/GUI/3204 (D), d'un montant de 997.000 \$ US, finance par la FAO porte sur un appui à la mise en place d'un système statistique informatisé de la pêche maritime artisanale et la pêche continentale. La période d'exécution du projet était fixée pour les années 2001 à 2005.

6.4 Banque Mondiale

Il a été noté que la Banque Mondiale, a mis en œuvre le projet PRAO (P 106063) dans 6 pays (Sénégal, Guinée Bissau, Cap-Vert, Sierra Leone, Liberia et Ghana) pour la période 2010-2017 avec un financement de 38.000.000 Euros. Les partenaires d'exécution sont les administrations nationales et la CSRP servira de Coordinatrice du projet. Les objectifs de ce projet sont divisés en quatre (4) composantes :

- Renforcer la capacité de ces pays dans la bonne gouvernance pour une gestion durable des pêches.
- Lutter contre la pêche illégale qui menace la gestion durable des ressources halieutiques avec un système de Suivi, Contrôle et Surveillance adapté.
- Accroître la valeur ajoutée des produits des pêcheries dans les économies nationales.
- Mise en œuvre de la coordination, du suivi-évaluation et de la gestion du programme.

Bien que ce financement soit important, l'aspect collecte de données dans la pêche artisanale n'est pas explicitement traitée dans les différentes composantes de ce projet. Le volet, collecte de données, qui figure dans la composante 4, fait référence aux données socioéconomiques.

Ce même projet est en place au Ghana sous le sigle WARFPG pour un montant de 53 millions de US \$ pour la période 2011-2017. Cependant nous notons l'absence dans ses composantes d'un quelconque appui aux systèmes de collecte de données de la pêche artisanale.

6.5 Union Européenne

L'Union Européenne est un des principaux Partenaires Techniques et Financiers (PTF) des pays de la région. Elle est intervenue par le biais des appuis institutionnels à travers les différents accords de pêche signés avec les pays de la zone ouest africaine. Le **Tableau 4** nous donne les montants par pays et par période de validité des accords.

Le Sénégal vient de signer avec l'Union Européenne un nouvel accord qui n'est pas encore ratifié

La contribution financière versée par l'Union Européenne, dans le cadre de ces accords de pêche, devrait aider à renforcer les capacités scientifiques et administratives en vue d'asseoir la durabilité de la pêche dans les pays signataires. Cet appui institutionnel pourrait comporter des volets liés à la collecte de données de la pêche artisanale pour un meilleur suivi des pêcheries de ces pays, mais la destination finale de ces fonds est du ressort des états africains.

6.5.1 ACP_FISH_II

Le programme ACP-FISH II, initié par l'Union Européenne, avec un budget de 30 millions d'Euros, a été développé pendant la période 2010-2013 pour l'ensemble des pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique).

Au niveau de l'Afrique Centrale le budget était de 2.036.891 euros et de 2.723.060 euros pour l'Afrique occidentale. Les **Figure 3** et **Figure 4** nous donnent la répartition du budget par composantes au niveau de l'Afrique de l'ouest et centrale.

- L'amélioration de la gouvernance des pêcheries.
- le renforcement des capacités de suivi, contrôle et surveillance
- le renforcement des stratégies de recherches au niveau régional
- le partage des connaissances sur la gestion des ressources marines.

Malgré la difficulté pour l'identification des investissements alloués directement à la collecte de données, il faudra noter des lignes budgétaires spécifiques qui pourraient dans une certaine mesure aider à améliorer la collecte et dissémination des statistiques de la pêche artisanale.

Ces lignes budgétaires sont :

- Sierra Leone, pour 83.000 Euros pour l'amélioration de la collecte des données,
- Sénégal, 92.000 Euros pour appuyer la recherche
- Cote d'Ivoire, 100.000 Euros pour la formation dans la recherche
- certains autres pays, 120.000 Euros pour la formation en informatique et à la création et maintenance de page Web.

La mise en œuvre de ce programme ACP FISH II était coordonnée par un comité de direction auquel participaient certains organismes économiques régionaux et organismes régionaux de pêche.

6.6 Bailleur de fonds Bilatéraux

Certains pays développés ont aussi conclu des accords bilatéraux avec les états de l'Afrique occidentale pour soutenir la durabilité des ressources halieutiques et la bonne gouvernance du secteur de la pêche.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, l'USAID (USA), la JICA (Japon), le GIZ (Allemagne) et l'AFD (France) ont développé des initiatives assez importantes mais essentiellement dirigées vers des projets sur des infrastructures, la gouvernance, la lutte contre la pêche illicite et le renforcement des aires marines protégées.

6.7 Fonds d'assistance au titre de la partie VII de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

Les Fonds d'assistance au titre de la partie VII de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs (Accord sur les stocks de poisson de 1995), en vue d'aider les États parties en développement à appliquer cet instrument sont disponibles aussi pour aider les pays africains.

L'ONU et la FAO ont fait largement connaître l'existence et l'objet du Fonds, notamment par voie électronique, à l'occasion de rencontres internationales et d'échanges avec des organismes régionaux de gestion des pêches, mais les sollicitations sont pour le moment assez limitées.

Au 31 décembre 2012, le montant total des encaissements du Fonds s'élevait à 1 516 491 dollars US.

Conclusion

Les acteurs ou partenaires techniques et financiers qui ont effectué d'importants investissements stratégiques dans cette sous-région africaine sont assez nombreux. Les objectifs visés en général étaient. a) la bonne gouvernance des pêcheries, b) l'amélioration des infrastructures de débarquements, c) les appuis institutionnels aux pays et d) le renforcement des capacités et l'amélioration de la collecte des données.

Toutes ces initiatives sont élaborées individuellement sans aucune concertation avec les autres partenaires, et ont entraîné des duplications des efforts que les pays demandeurs auraient du mieux filtré pour améliorer leur efficacité.

Il serait nécessaire d'adopter une résolution pour harmoniser et coordonner ces initiatives et le COFI (Comité des Pêches) de la FAO pourrait être l'initiateur de ce projet. Des organismes comme la COMHAFAT pourraient aussi être encouragés à harmoniser les investissements stratégiques nécessaires au niveau des pays africains comme cela est le cas dans les législations nationales sur la pêche.

L'expertise locale, qui existe dans certains états ouest africains devraient être sollicitée renforçant ainsi une coopération sud-sud. Ainsi les réalisations positives sur la collecte de données des pêcheries artisanales et la création de bases de données supportant ces informations en place dans certains pays de l'Afrique occidentale (Sénégal et Mauritanie), pourraient servir de modèle pour les états qui n'en disposent pas.

Les investissements stratégiques sont en général principalement dirigés sur les infrastructures, les systèmes de surveillance et de contrôle au détriment des systèmes de collecte et d'analyse de données qui est l'outil sur lequel repose tout le dispositif d'aménagement des ressources halieutiques.

Les appuis financiers ponctuels permettent de corriger partiellement l'absence de données historiques, mais il faudrait envisager un schéma qui pourrait permettre de pérenniser le système de collecte de données ainsi que le personnel y travaillant.

Bibliographie

- Ad Corten, Asberr Natoumbi Mendy, Hamady Diop. 2012. La sardinelle de l'Afrique du Nord-ouest, Pêche, évaluation des stocks et la gestion.
- Robert Gillet. 2004. Global Study of Non-Industrial Tuna Fisheries.
- Bernard Adrien. 2013. Bilan de l'évolution récente (2000-2012) de la pêche artisanale dans les Etats membres de la CSRP.
- Philippe Bricola. 2009. Etude de diagnostic du système d'information, d'analyse et de gestion des pêches au Sénégal.
- Horemans, B., J. Gallène et J. C. Njock.- 1994. Revue sectorielle de la pêche artisanale à Sao Tomé et Principe. Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 31 p. + annexes, DIPA/WP/5.
- Gertjan de Graaf, Luca Garibaldi. 2014. FAO, The value of African fisheries.
- FAO. 2001. La coopération entre la FAO et la république islamique de Mauritanie : Principales réalisations 1978-2011
- FAO Fisheries and Aquaculture Report No. 921, Supplement
- FAO: 2014 .A Pan-African strategy on the improvement of fisheries and aquaculture data collection, analysis and dissemination.
- FAO 1999. Guidelines for the routine Collection of capture Fishery data. FAO Fisheries Technical.
- FAO 2012. COPACE/XX/2012/5 Évaluation de la performance du COPACE
- Aliou Ba. 2013. Evolution de la capacité de pêche artisanale et les mesures visant sa régulation : Cas du Sénégal.
- P. Kebe, P. Pallarés, M. Wazawa et R. Pianet. 2007. Amélioration des données statistiques de la pêche thonière dans la zone de l'Atlantique tropical est. Col. Vol. Sci. Pap. ICCAT, 60(5) :1769-1777 (SCRS/2006/069).
- ONU. 2013. Rapport sur la situation financière au 31 décembre 2012 du Fonds d'assistance au titre de la partie VII de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs
- CDE. 2009. Etude sur l'assistance des principaux bailleurs de fonds dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans les pays ACP.
- Alioune Sy. 2013. Final report on ACP Fish II Programme implementation in Western Africa.
- UEMOA. 2007. Règlement N°5/2007/CM/UEMOA portant adoption du plan d'aménagement concerté des pêches et d'aquaculture au sein de l'UEMOA.

Site web :

- http://ec.europa.eu/fisheries/cfp/international/agreements/index_en.htm
- <http://acpfish2-eu.org/index.php?page=L-Unite-de-Coordination>
- <http://www.worldbank.org/en/topic/agriculture>
- <http://www.fao.org/3/a-i3917e.pdf>
- <http://www.fao.org/docrep/012/k7480b/k7480b.pdf>
- <http://www.spcsrp.org/>

Table 1. Appartenance des pays de l'Afrique de l'ouest dans les Organismes Régionaux de Pêche dans l'Atlantique.

	<i>ICCAT</i>	<i>COMHAFAT</i>	<i>COPACE</i>	<i>CSRP</i>	<i>CPCO</i>	<i>COREP</i>
Maroc	X	X	X			
Mauritanie	X	X	X	X		
Cap Vert	X	X	X	X		
Sénégal	X	X	X	X		
Gambie		X	X	X		
Rep. de Guinée	X	X	X	X		
Guinée Bissau		X	X	X		
Sierra Leone	X	X	X	X		
Liberia	X	X	X		X	
Cote d'Ivoire	X	X	X		X	
Ghana	X	X	X		X	
Togo		X	X		X	
Benin		X	X		X	
Nigeria	X	X	X		X	
Cameroun		X	X			X
Gabon	X	X	X			X
Sao Tome & principe	X	X	X			X
Guinée Equat.	X	X	X			X
Rep. Congo		X	X			X
Rep. Dem. Congo		X	X			X
Angola	X	X	X			X
Namibie	X	X				
Afrique du Sud	X					

Table 2. Prises totales en tonnes de toutes espèces (Thons + requins) des pays africains à l' exclusion du Maroc et de l' Afrique du Sud. (IND : pêche industrielle, SPO : pêche sportive Art : pêche artisanale.)

FishType	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
IND	60673	101362	71325	69230	93355	110192	95038	88401	88208	116365	126125	131913	130990	95618
SPO									96	115	120	81	187	30
Art	14255	21460	14606	13555	13379	17138	17789	20261	21017	26715	23509	19144	21937	19259
TOTAL	74928	122822	85932	82785	106734	127331	112828	108662	109321	143195	149754	151139	153114	114907
% Art	19%	17%	17%	16%	13%	13%	16%	19%	19%	19%	16%	13%	14%	17%

Table 3. Prises annuelles de la pêche artisanale par groupes d' espèces.

Artisanal catches by species group														
SpeciesGrp	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Major tuna	7334	6733	5123	6738	6120	7269	7096	7672	7496	9510	6699	6155	7837	4227
Small tuna	6072	7842	5879	6001	6785	6029	10357	12514	9885	14113	14823	12631	9222	7938
Sharks	226	247	3107	816	359	306	292	76	238	30	18	34	3982	7094
Others	623	6638	498		115	3534	45		3398	3062	1970	324	896	
TOTAL	14255	21460	14606	13555	13379	17138	17789	20261	21017	26715	23509	19144	21937	19259

Table 4. Les montants des appuis institutionnels de l' Union Européenne à travers les différents accords de pêche signés avec les pays de la zone ouest africaine.

<i>Pays</i>	<i>Montant en Euros/an</i>	<i>Période de validité</i>
Cap-Vert	435.000	2007-2014
Cote d' Ivoire	680.000	2013-2018
Gabon	1.350.000	2013-2016
Mauritanie	70.000.000	2012-2014
Sao Tome & Principe	710.000	2006-2018

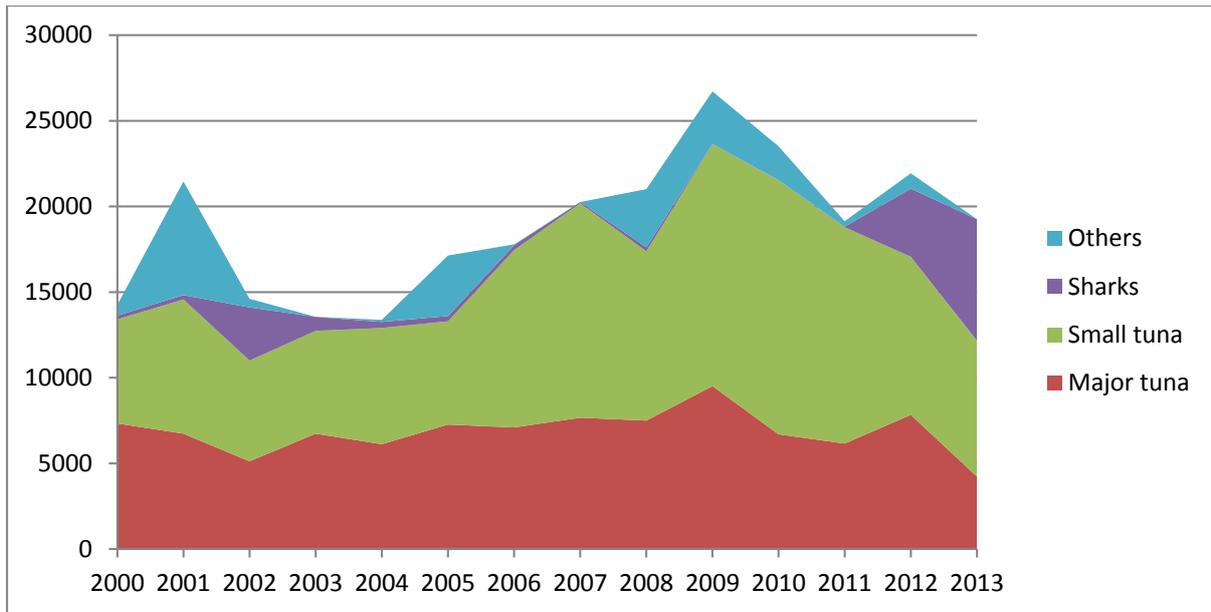


Figure 1. Prises par groupe d'espèces dans la pêche artisanale ouest africaine.

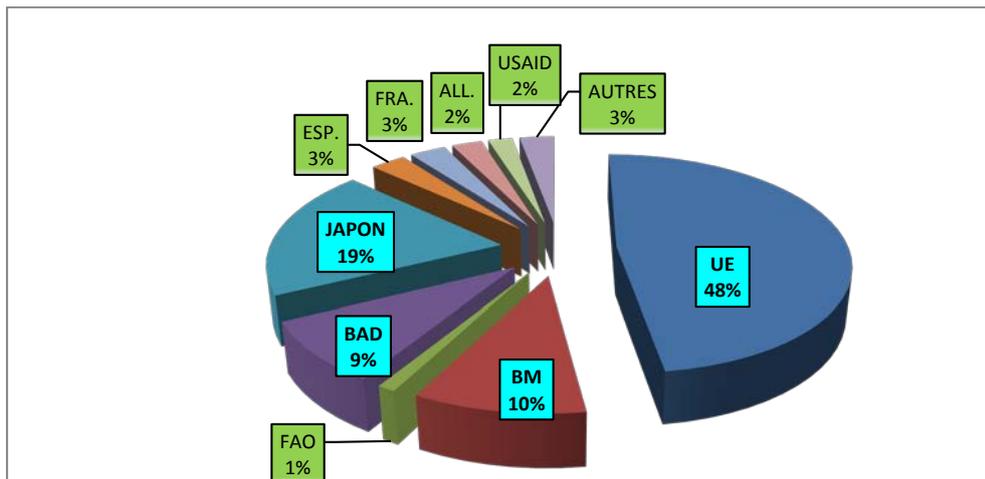


Figure 2. Répartition des bailleurs de fonds dans la zone CSRZ (source CSRZ).

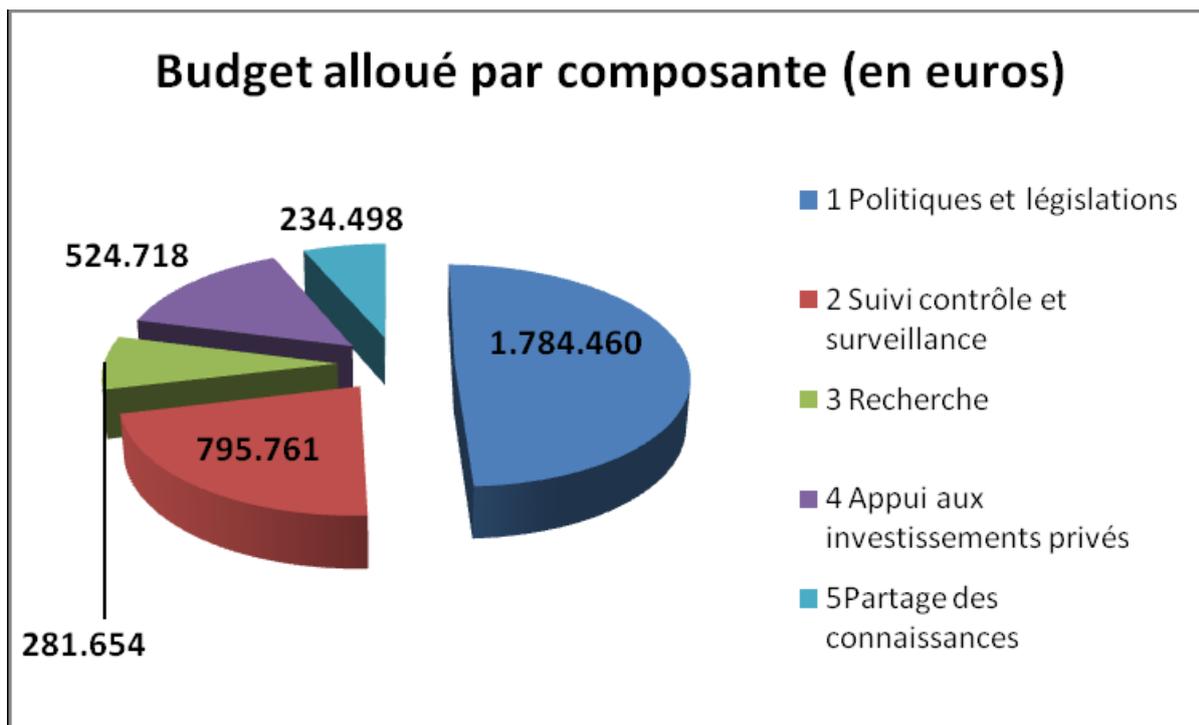


Figure 3. Budget ACP-FISH II par composante pour l’Afrique de l’ouest. (Source : Rapport final ACP Fish II. Alionue Badary Sy).

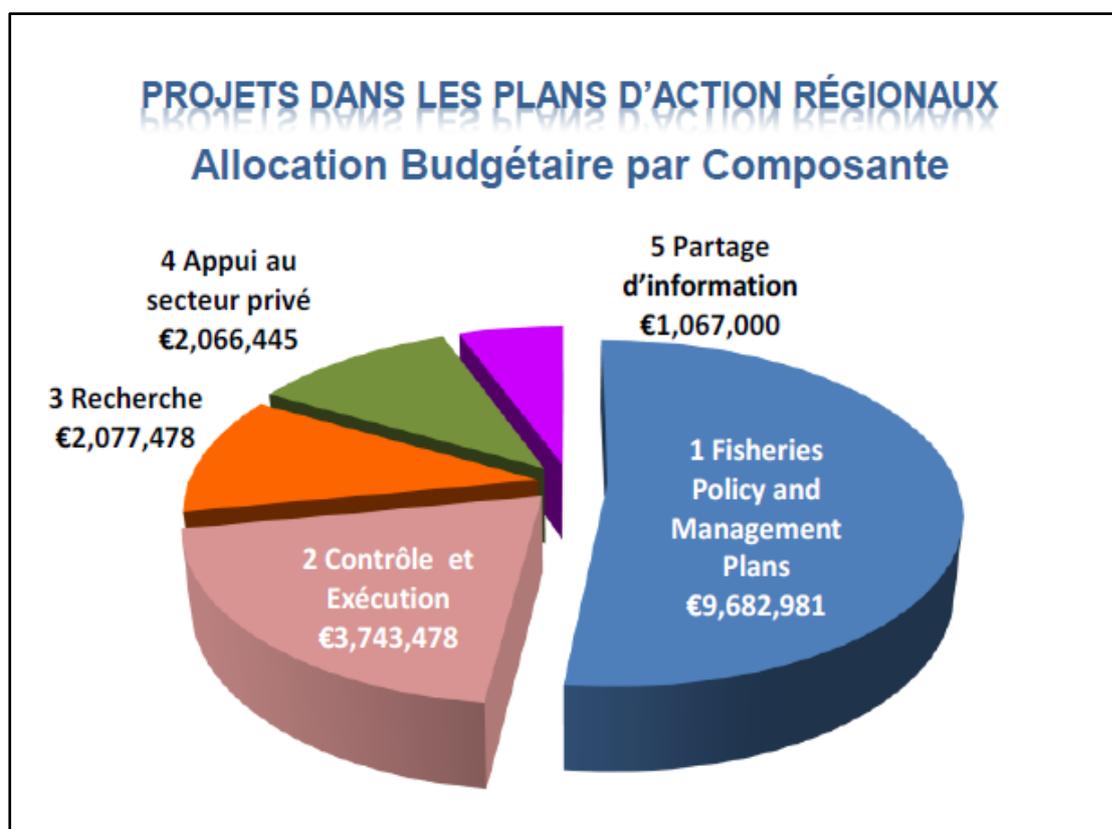


Figure 4. Budget ACP-FISH-II par composantes pour l’afrique centrale (source Oumarou Njifonjou.2013.ACP-FISH-II Central Africa).

Tableau des captures en tonnes (thonidés + requins) par type de pêche et par année

FishType	Flag	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Art	Angola	228	290	288			3658		5796	98	4853	6707	3403	2869	
	Benin	287	287	276	2	5	3	3	4						
	Cape Verde	1858	2002	1682	2120	1867	3371	4162	3256	2204	3103	1554	1305	1657	
	Côte D'Ivoire	2275	805	618	823	1389	2014	2872	2869	9630	4396	4978	4301	6967	3886
	Gabon	634	706	748	768	44	44	44							
	Ghana	1039	1914	1965	1717	1336	1356	720	1168	713	635	648	692	489	
	Guinea Ecuatorial										2189				
	Liberia	927	351	352	302	106	122	118	115						
	S. Tomé e Príncipe	1100	1100	1100	1100	1632	777	694	523	758	634	671	378	570	
	Senegal	5196	6917	6878	5852	5019	4422	6700	6459	7613	10905	8951	9064	9386	15373
	Sierra Leone	634	6883	542											
Togo	77	205	158	872	1982	1371	2476	71							
Art Total		14255	21460	14606	13555	13379	17138	17789	20261	21017	26715	23509	19144	21937	19259
IND	Angola	109	46	48	48	520	189				2507	2804	1753	5227	
	Cape Verde	1843	1403	1559	842	3407	14695	11650	11910	13907	11814	11377	15048	11581	13626
	Côte D'Ivoire										1105	1718	2522	7619	3743
	Ghana	53260	88811	66049	65166	84878	81826	75200	67758	66132	91810	99274	90490	87840	63494
	Guinea Ecuatorial											2116	1267		
	Guinée Rep.											2228	2189	11423	8847
	S. Tomé e Príncipe						725	767		1042	1173	1183	624	772	
	Senegal	5361	10888	3669	3174	4550	12758	7422	8733	7127	7956	5424	7529	6528	5908
	Sierra Leone	101	214										10490		
IND Total		60673	101362	71325	69230	93355	110192	95038	88401	88208	116365	126125	131913	130990	95618
SPO	Senegal									96	115	120	81	187	30
SPO Total										96	115	120	81	187	30
TOTAL		74928	122822	85932	82785	106734	127331	112828	108662	109321	143195	149754	151139	153114	114907

Liste des abréviations et acronymes :

ACP FISH II	Afrique Caraïbes Pacifique
AECID	Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement
AFD	Agence française de développement
BAD	Banque africaine de développement
BM	Banque Mondiale
CEDEAO	Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest
COFI	Comité des Pêches de la FAO
COMHAFAT	Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre les états africains riverains de l'océan Atlantique
COPACE	Comité des Pêches pour l'Afrique Centre Ouest
COREP	Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée
CPCO	Comité des Pêches du Centre-Ouest du golfe de Guinée.
CSRP	Commission Sous Régionale des Pêches
EAF-Nansen	Ecosystem Approach for Fisheries
ECOWAS	Economic Community of West African States
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM/GEF	Fonds Mondial pour l'Environnement
GIZ	Agence allemande de coopération internationale
ICCAT	Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NU	Nations Unies
ORP	Organisation Régionale des Pêches
PRAO	Projet Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest
TCP/FAO	Technical Cooperation Program (FAO)
TDR	Termes de référence
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique Monétaire Ouest Africaine
USAID	United States Agency for International Development
ZEE	Zone Economique Exclusive